

PROCES VERBAL DE L'UFR SCIENCES HUMAINES DU 16 OCTOBRE 2018

Membres présents ou représentés :

Enseignants : Mmes et MM : BONFAIT Olivier, CAMBERLIN Pierre (procuration à JEGOU Anne), ESPOSITO Arianna, GAIMARD Maryse, JEGOU Anne, KOSSMANN Perrine, LEFEBVRE Sabine, LELEU Arnaud, MINONDO-KAGHAD Brigitte (procuration à SALES-WUILLEMIN Édith), RAUWEL Alain, SALES-WUILLEMIN Édith, ZARA Vasco.

Usagers : Mmes et MM : ADAMIAK Ambre, GRENOUILLET Marius (procuration à THOMAS Jeffrey), HOMMEY Mathilde, LAMANT Elodie, THOMAS Jeffrey.

Personnel Biatss : Mmes et MM : CLAIR Florence, FINOT Sébastien, VANESSE-URBAIN Claire.

Membres extérieurs : Mmes et MM : LOCHOT Éliane.

Absents excusés : Mmes et MM : CHAPPE Julien, MAGNIEZ Sophie, PICHON Valentin, THIBAUT Jean-Pierre, THIERRY Anne.

Invités : Mmes et MM : Philippe SALVADORI (Président du conseil), Youssef EL HANBALI et Edwige PRAT-BELIARD.

Le doyen ouvre la séance à 17h30, remercie les présents et rappelle la perspective des prochaines élections des membres de notre Conseil.

Dans ce cadre, une probable réunion de préparation sera planifiée. Le Doyen invite chaque membre à privilégier unité et cohésion au moment de la constitution des listes.

Concernant la tenue du secrétariat de séance pendant et après le conseil, le Doyen précise que la tâche sera désormais confiée à son secrétariat, savoir Edwige PRAT-BELIARD.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil du 5 juin 2018 :

Le procès-verbal du 5 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

2 – Informations générales

Il est rappelé qu'inévitablement, les informations générales relatives aux arrêtés, suivi des parcours, etc., subissent des évolutions entre nos conseils, il est donc nécessaire de reprendre les données et d'adapter notre analyse.

a) Arrêté concernant la Licence :

Le Ministère, dans ses directives, laisse l'initiative localement, mais ouvre la voie aux réformes, l'objectif étant de procéder à un « toilettage » des licences :

- Suppression des compensations ;
- Calendrier sur une base annuelle et non plus sur la base de semestres ;
- Individualisation des parcours étudiants.

Ces modifications engendrent des problèmes importants en matière de secrétariat (jury, examens, appréciations, etc.). La mise en place de cette organisation est néanmoins possible sur le fond, mais entraîne une réflexion sur la définition du cadre par les instances centrales de l'Université.

Le Doyen précise qu'il n'a pas encore été saisi par celles-ci.

b) Parcours Sup :

Concernant le paramétrage de l'application, un message est arrivé ce matin de Madame Séverine DELAUNAY secrétaire à la vice-présidence qui supervise Parcours Sup, pour connaître les critères de l'UFR.

Selon Philippe SALVADORI, le débat doit se faire de manière démocratique au niveau des Départements et par le biais d'un vote dans des formes légales. Cette consultation implique un retour de décision à l'UFR au 14 novembre 2018.

c) Conditions de rentrée :

Campagne emploi :

Le nombre de postes BIATSS gelés est identique et les postes vacants ont été pourvus par des non-titulaires. Concernant les enseignants chercheurs, trois collègues titulaires nous rejoignent : Messieurs Pierre-Stanislas NOUVEL (Professeur des Universités en Archéologie classique) et Laurent-Henri VIGNAUD (MCF Histoire moderne), et Madame Alexandra LAURENT (Professeur des Universités en Psychologie clinique). Ce qui représente la moitié des recrutements opérés cette année par l'UB.

Contrairement à l'année précédente, nous avons quelques ATER, mais ceux-ci ne compensent pas les gels. Il reste en effet, trois postes gelés sans compensation : deux en Musicologie, un en Histoire de l'Art moderne, ce qui pose un gros problème pour l'enseignement.

En Histoire contemporaine, les deux postes vacants sont à publication différée.

Pour la Psychologie, deux postes (sur 3 vacants) ont fait l'objet de proposition de Fellowship i-site, qui doivent en théorie déboucher sous trois ans sur une proposition de recrutement, et des postes d'ATER les accompagnent. A ce sujet, intervention d'Arnaud LELEU qui précise que sur les deux « fellowships », un est pourvu, l'autre n'est pas encore acquis. Il soulève également un autre problème, le cas des gros dossiers scientifiques, sans obligation d'enseignement, ce qui pourrait entraîner une orientation plutôt vers le CNRS au lieu de l'UB au moment de la mise au concours des postes.

On peut tirer de cette rentrée un constat positif car les postes des ATER ont été conservés, il y a moins de postes gelés, mais cela n'a été possible que pour les disciplines couvertes par i-site, ce qui a entraîné distorsions et inégalités.

Les effectifs au 16/10/2018 :

Tableau UFR Sciences Humaines et Sociales des inscriptions administratives 2018-2019 (cf annexes)

A l'échelle de l'Université, on note une bonne dynamique démographique générale sur les trois années, avec une hausse d'environ 3 %. On constate une très forte progression des inscriptions en Psychologie (de 483 à 560 en L1), une hausse en Géographie en L1 (de 67 à 86) et en Musicologie, un léger tassement en Sociologie et une certaine stabilité dans les effectifs d'Histoire (227 contre 231).

Les Sciences Humaines et Sociales restent donc attractives, sans difficultés particulières, d'autant plus que le Ministère a octroyé le financement des places supplémentaires (2 groupes en L1 Psychologie/1 groupe en Histoire/1 groupe en L1 Géographie/1 groupe en L2 Psychologie).

M. EL HANBALI précise que les doctorants présents ne sont pas forcément enregistrés et inscrits à la date d'extraction, élément à prendre en compte dans l'interprétation du tableau. La capacité d'accueil n'est donc pas encore saturée en Licence.

Concernant les Masters :

En Psychologie, on passe en M1 de 178 à 81.

Ariana ESPOSITO évoque la question des critères, Edith SALES-WUILLEMIN celle des critères communs.

N'ont été retenus que les candidats ayant manifesté leur choix en premier vœux. On peut noter une compression importante des effectifs due principalement à la sélection, non souhaitée mais imposée par la législation, qui revient à diviser par deux le quota d'inscription. Sur l'année passée, des efforts et des remaniements ont été instaurés pour pallier ces restrictions. Cette situation a engendré inévitablement des tensions majeures et une compétition notable entre les étudiants. Ces derniers ont mis en place de véritables stratégies d'orientation pour conserver une chance d'être sélectionnés.

Les statistiques sont difficilement appréciables au vue des difficultés pour connaître le devenir des étudiants non retenus. Il a fallu auditionner tout le monde (quatre-vingts candidats et environ 20 % de candidatures extérieures dont peu ont concrétisé leur projet M2).

Sébastien FINOT souligne qu'il était impossible d'estimer le nombre de candidatures en M1 de Psychologie (1 500). Une mauvaise ambiance générale ayant suscité agressivité et injustice au sein de la promotion, ainsi qu'une forte vague de mécontentement des usagers sont rapportées, les étudiants ayant également rencontré des difficultés techniques pour l'envoi de leurs documents (exemple des mémoires imposants à compresser). Edith SALES-WUILLEMIN ajoute que les notes obtenues ne sont donc pas significatives sur la masse et de nombreux étudiants qui se présentaient avec un dossier moyen, se sont « révélés » au moment de l'audition. De plus, le calendrier imposé ne correspond pas à celui des examens (21 juin pour N-1). Sébastien FINOT ajoute que la saisine du rectorat n'est pas automatique, elle n'est ouverte qu'aux L3 et pour ceux qui ont présenté leur choix sur différents établissements.

MASTER 2 - MUSICOLOGIE

Le doyen souligne le cas de ce diplôme qui accueille actuellement deux étudiants, alors que le seuil de fonctionnement est de quatre. L'an passé en M1, on comptait huit étudiants, mais seulement deux d'entre eux ont choisi ce M2. Les étudiants de M1 inscrits l'année dernière, au nombre de douze, ont soit redoublé pour quatre d'entre eux, soit changé d'orientation. Le manque de dynamique de ce département est évident en raison du gel des postes, particulièrement le seul poste de professeur des universités.

Cette année, dans un souci de ne pas sanctionner les deux étudiants inscrits, le M2 a été maintenu, cependant il sera à court terme utile de s'interroger sur son fonctionnement et de trancher car la solidarité budgétaire ne pourra perdurer indéfiniment. L'inquiétude sur la place de la Musicologie est donc formulée, moins sur un plan budgétaire qu'au niveau de l'organisation même.

MASTER 2 – ARCHIVES

La filière du M2 Archives (Pro) comptabilise un total de sept étudiants. Sabine LEFEBVRE signale qu'il serait dommage de la fermer ou de ne pas l'ouvrir car il y a des besoins dans leur programme de recherches. Eliane LOCHOT évoque le cas de l'IUT qui compte quinze étudiants (au lieu de 25 ou 26 auparavant) et note la désaffection au niveau national pour ces filières.

3 – Modifications des fiches filières

Les modifications sont restituées à posteriori, pour des raisons de calendrier :

- **L1 : Histoire – Géographique et aménagement – Histoire de l'Art et Archéologie**
UE transdisciplinaire = pas de changement de budget / temps de cours = 18 h à 12 h ;
- **M1 : Psychopathologie clinique – Psychologie médicale et Psychothérapie**
Changement d'intitulé et accord budgétaire – 20 h encadrement ;
- **M1 : Histoire de l'Art - Parcours Archéologie – Images – Patrimoine**
UE7 : l'oubli de l'UE « mémoire » au S2 a été rectifié
Quelques changements et toilettage mais sans modifications budgétaires (changement de coefficient).

Le dossier des fiches filières est **voté à l'unanimité**.

4 – Modifications de la licence de Psychologie

En raison d'une organisation trop tubulaire, une injonction de modification a été reçue en Juillet 2018. L'UE d'ouverture a subi des modifications (Accord du Ministère – UEFO) : les étudiants de psychologie ne pourront plus prendre l'UE d'ouverture Psychologie.

La nouvelle maquette de la licence de Psychologie est votée à l'unanimité.

5 – Problème des UE d'ouverture

Comment intégrer 560 psychologues en L1 + 260 psychologues en L2 dans les UEO des autres Départements ?

- Les UE hors Psychologie restent à 48 heures ;
- L'offre de Psychologie a un réel besoin d'être modifiée : auparavant, il existait une cohérence dans les propositions, mais il est évident que le total de 48 heures s'avère trop « lourd » dans le cursus de non spécialistes. Le Doyen fait la suggestion suivante de :
 - Modifier le contenu de l'offre en l'intitulant en Psychologie ;
 - Répartir sur une base de travail de 36 heure par semestre les nouvelles UE d'ouverture ;
 - Créer des UE incluant de la Psychologie avec les autres Sciences Humaines.

Ceci en s'attachant à proposer des thématiques plutôt que des disciplines, mais aussi en intégrant des éléments d'étude sur les images et en engageant la collaboration des collègues avec une demande de réflexion auprès des intéressés.

6- Conventions, subventions

a) Congrès International WAIMH

Une contribution de 500 Euros a été votée à l'unanimité par le Département de Psychologie pour le Congrès International WAIMH « Pertes et remaniements identitaires : les enjeux de l'accompagnement » organisé les 18,19 et 20 octobre 2018 à l'Université de Bourgogne.

Ce point est voté à l'unanimité.

b) Conventions d'Accueil IRD

Les conventions d'accueil IRD relatives à l'accueil de Madame DOS SANTOS en Sociologie, n'impliquant pas d'engagements de la part de l'UFR et d'un point de vue financier, sont votées à l'unanimité.

c) Convention de partenariat entre l'UB et la commune de Magny sur Tille

Cadre du projet tuteuré de la Licence Professionnelle « Gestion des espaces végétaux urbains »

Convention votée à l'unanimité.

d) KEOLIS DIJON MOBILITES : Laboratoire THEMA

Convention pour le projet pédagogique de réalisation d'une étude sur la mobilité périurbaine
Financement de l'étude : afin de participer aux frais, le Laboratoire THEMA s'engage à hauteur de 2 000 Euros.

Convention votée à l'unanimité.

e) Convention de partenariat entre l'UB et L'Université de Nagasaki au Japon

Le Doyen présente une convention générale entre les deux universités pour le suivi des cours au Japon en langue anglaise et en France en langue française ou anglaise. Ce partenariat présente un intérêt de développement entre les universités des différents continents.

Cette convention est votée à l'unanimité.

f) Demande particulière :

Madame LEFEBVRE Sabine, membre du Conseil UFR, présente une demande relative à une association qui souhaiterait développer une initiative de partenariat avec les doctorants. Le Doyen propose que le dossier soit monté.

7- Point financier, proposition de budget

Cf annexe : tableau du budget 2019

Pour la préparation du budget 2019, il faut noter que la collecte de la Taxe d'Apprentissage est meilleure sur cette année que sur l'année précédente.

- Dotation spécifique Masters

Basée sur les parcours et non sur les mentions (500 € alloués par le passé), cette dotation tombait dans le budget commun, c'est un nouveau procédé souhaité par le Doyen. Au final on obtient un plafond de 1 000 Euros, la différence (500 €) est répartie sur des projets, dans un souci de justifier l'utilisation des fonds et d'apporter un financement réel des Masters.

Le budget total et les clés de répartition ne changent pas mais l'UFR a un devoir de justification des besoins.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

8- Equipements pédagogiques

L'installation de nouveaux équipements pédagogiques devrait normalement intervenir au printemps 2019, mais il faut tirer des leçons de l'an passé.

- Financement d'Etat : les demandes devaient être rendues sans délai, notamment concernant l'installation de dalles numériques. Ce choix avait été imposé par la DGS et ne permettait pas de réaliser l'inventaire des besoins = 15 000 Euros hors remise en état des salles de cours ;

- **Financement** des équipements pédagogiques = 8 967 Euros, dont 4 483 Euros financés **par la région** ;
- Financement sur le **budget de l'UFR** : (cf. mail de P. SALVADORI pour besoins immédiats)

Cette année, nous pourrions bénéficier de fonds supplémentaires, soit 22 à 30 000 Euros, en suivant un double calendrier s'imposant aux directeurs de Départements. Une mise à disposition immédiate d'une partie du budget et un inventaire des besoins au printemps prochain à remettre à l'UFR.

Synthèse des besoins connus et prévisions de répartition du budget :

- **Histoire** : pas de souhait
- **Géographie** : demande de 22 000 Euros (11 000 € de suite et 11 000 € au printemps) = salle d'équipements informatiques avec 25 ordinateurs à changer ;
- **Psychologie** : 3 447 Euros (logiciels) + 9 000 Euros (2x4500 test d'ouvrages) ;
- **Sociologie** : 2 881 Euros (matériel d'enquêtes audio/photos) ;
- **Musicologie** : 4 900 Euros + 4300 Euros et 19 000 Euros (pianos + accords 2 fois/an) + 4 800 Euros de matériel (guitare, ...) ;
- **Histoire de l'Art** : besoins en salle d'équipement (rideaux, vidéoprojecteurs, micros, etc.), à voir avec Pôle Logistique (problème de méthode).

L'ensemble des besoins pourront être satisfaits, sauf l'achat du piano à 19 000 Euros destiné au Département de Musicologie, ce projet pourrait être reporté sur l'année prochaine. En effet, cette demande est maintenant ancienne et devient donc prioritaire.

En fonction de la disparité des demandes, il a été nécessaire d'adapter et d'étaler la répartition des sommes.

Monsieur Olivier BONFAIT souhaite formuler une demande particulière concernant la création ou l'aménagement d'une salle spécialisée pour le cinéma, si possible l'année prochaine, en installant rideaux et matériel de projection.

Le doyen en est d'accord.

9- Questions diverses

• Problèmes des étudiants de Licence :

Le Doyen rappelle que tout stage d'étudiant doit être formalisé et réglementé par une convention établie et signée au préalable. Un accord verbal d'enseignant ne saurait autoriser un étudiant à effectuer un stage. Chaque année, le problème se pose pour les Licences ou les Masters. **Les conventions de stage doivent être impérativement signées avant le début des stages et sont obligatoires.**

• UFR Lettres :

Concernant le DU des migrants, préparé dans le cadre de la découverte de la culture française, Monsieur Alain RAUWEL sollicite ses collègues pour donner des idées d'intervention. Pour toutes questions ou informations complémentaires, prière de s'adresser auprès de Madame Claire DESPIERRE à l'UFR Lettres et Philosophie (CPTC).

• **Diplôme Universitaire Formation Civile et Civique :**

Le Doyen fait état d'une demande du Ministère de l'Intérieur pour la création d'un Diplôme Universitaire « Formation Civile et Civique », subventionné par lui à hauteur de 125 à 160 heures. Proposé pour toutes les universités, ce D.U. vise à former les fonctionnaires, ainsi que les cadres des institutions religieuses et des associations ; il entend « promouvoir la connaissance du fait religieux et des religions implantées sur le territoire français... dans le but de créer un espace de dialogue. » Outre deux volets juridiques, le D.U. comporte un troisième volet d'une vingtaine d'heures au plus, consacré aux « Sciences Humaines et Sociales des Religions » pour lequel notre UFR est sollicitée. Il va de soi que nous donnerons suite quand le projet se précisera.

Il s'agit du dernier Conseil dans cette configuration, les membres pourraient être convoqués dans le courant du mois de décembre 2018 pour prévoir la validation des points urgents.

Sur cette note, la séance est levée à vingt heures. _____

La Secrétaire de séance

Edwige PRAT-BELIARD



Le Président du conseil d'UFR

Philippe SALVADORI

